



L'OFFICE DE L'EAU DE GUYANE VOUS INFORME

Édition 2018 Chiffres 2017

*Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.
(loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)*

Mettre l'eau au coeur de nos priorités



L'Office de l'Eau de Guyane établit chaque année une note sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés, et sur la réalisation de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI).



En 2017



eau potable

Le prix moyen de l'eau potable dans le bassin de la Guyane est de **1,72€/m³** pour un foyer consommant **120 m³**, et de **1,63€/m³** pour un foyer consommant **180 m³**.



bassin d'épuration

Le prix moyen de l'assainissement en Guyane est de **1,72€/m³** pour un foyer consommant **120 m³**, et de **1,89€/m³** pour un foyer consommant **180 m³**.

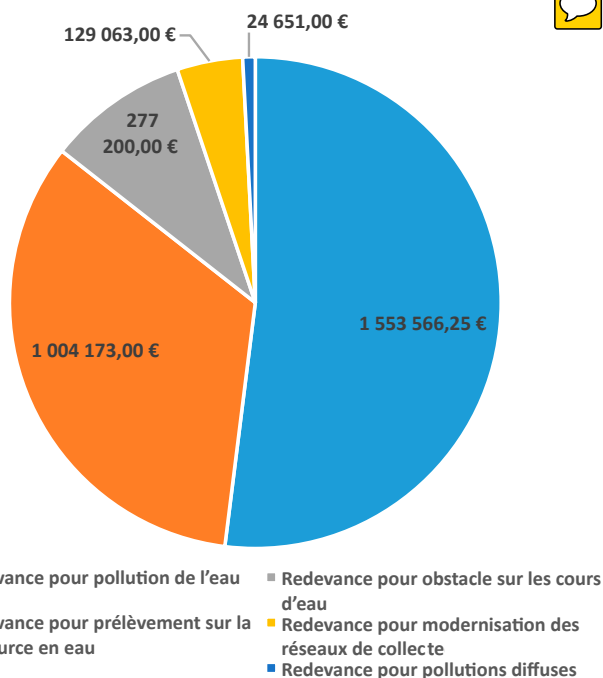
Bilan des redevances

En 2017, le montant global des redevances (tous usages confondus) tirées par l'Office de l'Eau de Guyane s'est élevé à **2 988 653,25 euros**.

Les redevances de l'Office de l'Eau sont perçues auprès des usagers du bassin (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, ...) en application des principes «usager-payeur», de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

Elles ont pour premier rôle d'inciter les usagers à moins polluer et à assurer une gestion responsable de l'eau.

La recette des redevances est réinvestie pour mettre aux normes les stations d'épuration, étendre les réseaux d'eau potable, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates ou restaurer le fonctionnement naturel des rivières.



Bilan des aides attribuées

Le montant des aides distribuées en 2017 dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Interventions 2014-2020 s'élève à **914 576 €**.

Axes	Montant
Axe 1 : accès à la ressource en eau potable	167 000€
Axe 2 : amélioration de l'assainissement	549 500€
Axe 3 : connaissance et suivi de la ressource et appui à la gestion des milieux aquatiques	123 000€
Axe 5 : éducation, sensibilisation et formation.	75 076€

Les aides attribuées par l'Office ont contribué majoritairement à réaliser des études préalables (type schémas directeurs ou études de faisabilité en vue de réalisation de travaux) en alimentation potable et en assainissement (80,8%).

Exemples d'actions financées en 2017

Pour l'accès à l'eau potable : la recherche en eau à Papaïchton

La commune de Papaïchton est actuellement alimentée en eau potable par deux forages. Suite à une diminution de la production de ces forages, l'alimentation du Bourg est très perturbée en saison sèche.

Les forages ont été nettoyés et inspectés. L'un des deux devra être abandonné. Dans cette situation et face à l'augmentation de la population du bourg (entre 2010 et 2014, la population de la commune a augmenté de 36,2 % pour atteindre 6 572 habitants) et des consommations d'eau, il devenait urgent de trouver de nouvelles sources d'eau et assurer une production viable dans la durée.

64 000 €, 10,2% du montant prévisionnel total, ont été attribués à la commune pour la prospection hydrogéologique et réalisation de forages de reconnaissance sur le bourg.



Pour l'amélioration de l'assainissement : création d'un service public d'assainissement non collectif à Maripasoula

92 000 €, soit 70.7% du montant prévisionnel total, ont été attribués à la commune de Maripasoula pour la mise en place d'un SPanc en régie assurant des missions de contrôle, de sensibilisation, de vidange des fosses en zone d'assainissement non collectif et en zone d'assainissement collectif (avant raccordement au réseau de collecte), de conduite de travaux et de gestion d'équipes, de coordination et de gestion administrative.



Pour l'appui à la gestion des milieux aquatiques : un plan de gestion simplifié des Salines de Montjoly

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, les Salines de Montjoly jouent un rôle essentiel pour le territoire que pour l'Île de Cayenne. **39 000 €** (65% du montant prévisionnel total) ont été attribués à la commune de Rémire-Montjoly pour élaborer et mener à bien un plan de gestion pour accroître la connaissance de ce milieu, en veillant aux impacts des usages, et le préserver par une valorisation raisonnable et raisonnée.



Pour l'éducation, la sensibilisation et la formation : mise en place de l'Atelier des territoires « Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement »

L'Atelier des territoires est un dispositif de pilotage et d'animation du débat politique, dont l'objectif est d'initier des réflexions collectives débouchant sur des projets concrets. **30 000 €** (13% du montant prévisionnel total) ont été attribués au dispositif co-piloté par la DEAL, l'AUDeG, et l'OEG pour organiser durant un an et demi, trois ateliers interactifs réunissant élus, acteurs locaux et nationaux de l'aménagement, accompagnés par une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, paysagistes, urbanistes, écologues, sociologues...



TÉMOIGNAGE

Gestion des eaux pluviales et Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), la CACL compétente.

Suite à de récentes évolutions réglementaires, la CACL se voit chargée d'assurer la gestion des eaux pluviales. Cette compétence, jusqu'à présent assurée par les communes, comprend la création et l'entretien des ouvrages pluviaux communaux en zones urbaines.

Afin de préparer le transfert de cette compétence, la CACL a travaillé en collaboration étroite avec les services techniques et administratifs des six communes membres depuis le mois de mai 2017.

L'organisation interne, les marchés passés avec des entreprises, les charges financières, les projets d'investissement ont été identifiés et analysés.

Un inventaire des réseaux et ouvrages pluviaux, sous la forme d'un SIG interactif associant cartographie et données (statut foncier, dimensions, linéaires...) a également été réalisé et permettra d'identifier précisément les ouvrages pluviaux transférés à la CACL.

L'étape suivante, programmée d'ici la fin de 2018, consiste à définir la typologie des ouvrages transférés et les charges financières nécessaires à la CACL pour exercer cette nouvelle compétence.

Ce sera la mission des élus de la Commission Locale d'évaluation des Charges transférées (CLECT). Ces derniers établiront un rapport qui sera validé par les Conseils Municipaux et qui permettra aux élus de la CACL de voter les attributions de compensation. Par ailleurs, la CACL a lancé la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales. Cette étude permettra d'établir un zonage pluvial précisant les prescriptions en matière d'imperméabilisation et de programmer les travaux à mettre en œuvre sur les réseaux selon la stratégie retenue.

La GEMAPI, nouvelle compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, a été attribuée par la Loi NOTRE à la communauté d'agglomération depuis le 1er janvier 2018. Cette compétence permet à la CACL d'intervenir sur l'ensemble des canaux, cours d'eau, zones humides et ouvrages de protection de son territoire afin de prévenir les inondations et protéger les milieux aquatiques. L'entretien des canaux et cours d'eau par leurs propriétaires reste obligatoire.

Ces deux nouvelles compétences confèrent à la CACL un champ d'action global sur la gestion des eaux pluviales : contrôle de l'imperméabilisation, conception et entretien des ouvrages d'évacuation et de stockage, gestion des zones humides.

Les inondations récurrentes en saison des pluies génèrent des dommages matériels importants et pénalisent les déplacements. C'est pourquoi la CACL aura pour objectif principal de résorber ces inondations fréquentes. A plus long terme, les objectifs seront de limiter les impacts des inondations moins fréquentes mais plus importantes (récurrence 10 à 100 ans) et restaurer la qualité des milieux aquatiques afin que la population puisse se réappropriier ces espaces.

Des moyens financiers à la hauteur de ce programme ambitieux seront nécessaires, tant pour investir que pour entretenir un linéaire considérable de réseaux (130 km de criques et canaux !).

Carole SEJOURNE

CACL

*Cheffe de projet Hydraulique Pluviale GEMAPI
Direction Hydraulique Environnement*

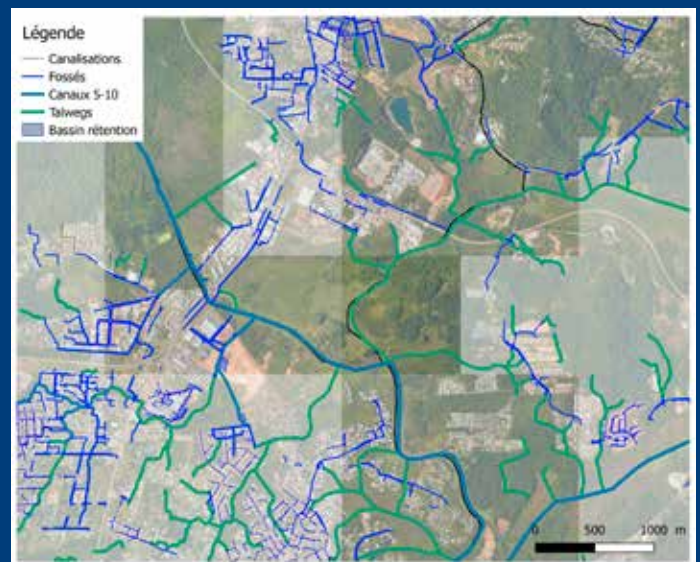


Illustration : Extrait du SIG eaux pluviales de la CACL.



Office de l'Eau de Guyane
10 rue des Remparts - Vieux Port
97300 Cayenne

Tél. : 059430 52 92 - Fax : 0594 30 70 74
Mail : secretariat@office-eauguyane.fr
www.eauguyane.fr  @Eau.Guyane

